

que du conflit ravageant la rive gauche du Dniestr, en Moldova. Des factions dans le Trans-Dniestr voudraient que cette région se sépare de la République de Moldova. La mission a élaboré une proposition qui garantirait l'autonomie au Trans-Dniestr au sein de la République de Moldova. Jusqu'ici, cependant, aucun rapprochement sensible n'a eu lieu entre les deux camps. Le Canada a dirigé cette mission pendant les six premiers mois, et un diplomate canadien en fait actuellement partie.

Estonie

Il appartient à la mission de promouvoir la compréhension et le dialogue entre les «collectivités» de l'Estonie; par là, on entend la majorité estonienne et la minorité russe. Il s'agit essentiellement pour elle de surveiller la façon dont les Russophones sont traités, vu qu'ils constituent une «minorité nationale». La mission n'a pas pour mandat de superviser le retrait des troupes russes, mais la CSCE a bien précisé à la Russie qu'elle ne doit pas prétexter le statut de la minorité russe en Estonie pour retarder ce retrait. La mission compte six membres, et le Canada en a fait partie.

Lettonie

Les objectifs de la mission de quatre membres déployée en Lettonie s'apparentent à ceux de la mission envoyée en Estonie : conseiller les autorités locales et les organisations concernées sur des questions telles que la citoyenneté. Tout comme en Estonie, le statut de la minorité russophone représente la question fondamentale.

Tadjikistan

La mission a été établie par les ministres des Affaires étrangères de la CSCE en décembre; elle s'efforcera de faciliter le dialogue et l'accroissement de la confiance entre les diverses parties au conflit, et de promouvoir le respect des droits de la personne, de la démocratie et d'autres normes et principes adoptés par la CSCE. La mission de quatre membres est la première du genre à représenter la CSCE en Asie centrale.

Missions aidant à appliquer des sanctions

La CSCE n'est pas conçue pour prévenir les conflits, mais elle a déployé des missions devant aider à appliquer des sanctions en Albanie, en Bulgarie, en Croatie, en Hongrie, en Macédoine, en Roumanie et en Ukraine. Les missions ont pour mandat de conseiller les gouvernements hôtes sur la mise en oeuvre des sanctions visant l'ancienne Yougoslavie. Le Canada dirige la mission en Macédoine. ■

Le Canada espère que le pragmatisme caractérisera les pourparlers sur un CTBT

Voici des extraits d'un discours qu'a prononcé M. Gerald Shannon, ambassadeur du Canada à la CD, devant cette dernière le 25 janvier, à Genève.

Encore une fois, Monsieur le Président, la Conférence du désarmement a l'occasion de favoriser les efforts de non-prolifération déployés à l'échelle mondiale. Elle le fait aujourd'hui par la négociation d'un Traité, applicable universellement et sans discrimination, et effectivement vérifiable, d'interdiction complète des essais nucléaires. Un tel traité sera l'une des clés de voûte de l'architecture prévue pour la sécurité et la non-prolifération au niveau mondial.

J'espère que nous agirons avec la plus grande souplesse et le plus de pragmatisme possible afin que ce Traité devienne bientôt réalité. Il est essentiel, alors que nous en cherchons les paramètres, de ne pas oublier les attentes de la communauté internationale, qui souhaite voir nos travaux avancer rapidement. Évitions donc de nous enliser dans des querelles procédurières. À l'approche de la Conférence d'examen du TNP prévue l'an prochain, nous ne devons pas perdre de vue que l'accomplissement de progrès substantiels vers l'interdiction complète, ou mieux encore, l'achèvement de nos travaux, décuplera les perspectives de reconduction, de durée indéfinie, du Traité.

Ce n'est pas d'hier que nous poursuivons l'objectif d'un traité d'interdiction complète. En août dernier encore, nous avons salué l'annonce du président Clinton, qui a ouvert la voie à l'amorce des négociations. Le traité a d'ailleurs reçu l'appui, dont témoigne la résolution adoptée par consensus à la 48^e Assemblée générale tenue l'automne dernier, des cinq États dotés d'armes nucléaires. Quatre d'entre eux observent le moratoire sur les essais et il est important, pour la poursuite de nos travaux, que tous les cinq continuent de le respecter. En l'occurrence, le monde aura vécu son dernier essai nucléaire.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exposer les principes qui guideront la délégation canadienne pendant la négociation du traité :

- Celui-ci devrait interdire, partout et indéfiniment, tous les essais d'explosion nucléaire.
- Il devrait être d'application universelle et sans discrimination, autrement dit ouvert à la signature de tous les États.
- Le régime de vérification devrait être



M. Gerald Shannon, ambassadeur du Canada à la CD.

de nature internationale et, d'emblée, pouvoir surveiller le respect du traité à l'échelle mondiale, grâce à des méthodes de détection sismique des anomalies, renforcées par d'autres systèmes et techniques comme les capteurs à imagerie et la détection des radionucléides. Au besoin, ces méthodes de vérification seraient appuyées par un processus d'inspections sur place.

- Le réseau international de surveillance sismique devrait recevoir, de stations existantes ou prévues, des données normalisées. Il faudra donc déterminer à qui incomberont les responsabilités de gestion et celles liées aux ressources. À cet égard, nous serons secondés de façon pratique et pragmatique par le Groupe d'experts scientifiques et le GSETT III.
- Un organisme international indépendant et de taille modeste devrait être créé afin de recueillir, d'analyser et de diffuser des données, et d'effectuer des inspections sur place, pour déterminer les infractions. Facteur non accessoire, il faudra que ce système soit rentable.
- À notre avis, il reviendrait au Conseil de sécurité de l'ONU d'arrêter la position de la communauté internationale dans son ensemble en cas de violation confirmée du Traité.

Pour ce qui est de la structure de nos opérations, je sais gré à l'ambassadeur Tanaka de ses efforts, qui ont abouti à la position généralement acceptée de créer sans tarder deux groupes de travail: l'un, qui